ATTENTION
NOUVELLE LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION = 7 OMBLES DE FONTAINE

ZEC BAS-SAINT-LAURENT 2026

Pêche

Ouverture de la saison de pêche sur la zec : 15 mai 2026 (pour la truite mouchetée et le touladi), à l'exception des lacs à ouverture différée (voir liste ci-dessous).

Fermeture de la saison de pêche estivale : 10 septembre 2026.

Lac ouvert les samedis seulement :
Lac Pineau.

Lacs ouverts les samedis et dimanches seulement :
Lac Noël, lac Pitouche.
Lac des Chasseurs (omble de fontaine ouvert en tout temps, touladi samedi et dimanche seulement).

Lacs ouverts les vendredis, samedis et dimanches seulement :
Lac Conrad (pêche à la mouche seulement), lac du Camp
Lac Grand-Neigette, lac Grand-Ouellet (pêche à la mouche seulement), lac Petit-Neigette et lac Pollard.

Lacs ouverts à la pêche à la mouche seulement :
Lac Castor, Étang du Castor, lac Conrad, lac Grand-Bouchard, lac Lunette, lac Porc-Épic,
Lac Pierre, lac Pitouche, lac Foin (Secteur Ouimet) et lac Grand-Ouellet.

Lac Mistigougèche TOULADI (ouvert les samedis seulement) :
Ouverture SAMEDI LE 16 MAI 2026. Limite de prise journalière de 1 touladi de moins de 60 cm par pêcheur. Contingent annuel du plan d'eau de 25 touladis pour l'année 2026.

Lac du Camp (Secteur 3) : Ouvert les vendredis, samedis et dimanches seulement, limite de prise et possession = 5 ombles par pêcheur**.** Ce lac demeure un secteur distinct, on doit s'enregistrer spécifiquement pour ce plan d'eau avant de s'y rendre. Veuillez noter qu'il est interdit de s'enregistrer dans 2 secteurs simultanément. Ouverture le 15 mai.

Lac PITOUCHE (Secteur 6) : Ouvert les samedis et dimanches seulement, limite de prise et possession = 5 ombles par pêcheur**.** Ouverture le 16 mai.

TIRAGE AU SORT ANNUEL POUR L'ACCÈS À LA PÊCHE CONTINGENTÉE au lac DU DÉPÔT et au lac MONTAGNAIS. Ces lacs seront ouverts les samedis et dimanches seulement, limite de prise de 5 ombles par pêcheur). La période d'inscription pour participer aux tirages ANNUELS débutera lundi le 2 mars et se terminera vendredi le 27 mars à 16h30. Les plans d'eau auront un tirage distinct. Les tirages auront lieu le 30 MARS, à 9h00, au centre administratif. Le nombre de gagnants est établi en fonction du quota de chacun des plans d'eau (Du Dépôt = 64 gagnants, Montagnais = 96 gagnants). La liste des gagnants sera disponible sur le site Web. Nous communiquerons avec les gagnants pour l'attribution des séjours selon la disponibilité. Les gagnants auront un maximum de 10 jours calendrier pour confirmer leur participation. Les gagnants peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix. Les séjours non réclamés seront offerts aux participants inscrits sur la liste d'attente émise lors du tirage et selon l'ordre de priorité. Vous devez vous inscrire aux tirages en utilisant les services en ligne sur notre site Web ou en communiquant avec nous au 418-723-5766 lors de la période d'inscription. L'UTILISATION D'EMBARCATION PERSONNELLE EST INTERDITE SUR CES PLANS D'EAU.

Lac Petit-Prime (réservé à la relève, personne mineure capable de manipuler la canne et prendre le poisson par elle-même), ouverture le 15 mai. Inscription au poste d'accueil Caribou. Maximum 12 pêcheurs par jour.

Rivière Patapédia : Fermé à la pêche, toutes espèces, à partir de la décharge du lac du Chevreuil en direction sud, vers le 30 milles.

ZEC
BAS ST-LAURENT

ATTENTION
TIRAGE AU SORT POUR LES PERMIS SPÉCIAUX POUR LA CHASSE AUX ORIGNAUX SANS BOIS EN MAI
VOIR SEPAQ.COM

Chasse

Ours : 15 mai au 30 juin.

Orignal (Mâle mature seulement si permis régulier**)** 3 permis par orignal abattu.
Orignal (Mâle, femelle et veau si détenteur d'un permis spécial émis par tirage au sort, inscription obligatoire)

Arc et arbalète :	26 septembre au 4 octobre.
Carabine :	17 octobre au 25 octobre.
Poudre noire :	**SAISON ABOLIE**

Chevreuil (avec bois de 7 cm et plus)

Arc et arbalète :	3 octobre au 16 octobre.
Carabine :	7 novembre au 15 novembre.

Gélinotte (perdrix) :	19 septembre au 15 janvier 2027.
Lièvre :	19 septembre au 31 mars 2027.

INTERDICTION DE CHASSER LE PETIT GIBIER AVEC UNE ARME À FEU PENDANT TOUTES LES SAISONS DE CHASSE À L'ORIGNAL
(En cas de disparité entre les dates présentées sur ce document et celles publiées par le MELCCFP, ces dernières ont priorité).

Début de la vente des forfaits : 1 avril 2026 (Offert en ligne également)
Il est important de renouveler votre forfait car à partir du 1 avril 2026, les forfaits 2025 ne sont plus valides pour la circulation après 31 mars. Des frais pourraient être exigibles si vous accédez à la zec.

Début de la période de **renouvellement** des enregistrements de cache : 1 avril (Offert en ligne également).
Début de la période pour le **déplacement** des caches existantes : 1 avril, **règle du 600 mètres en vigueur.**
(Il est à noter qu'après le 1 JUIN, les caches non renouvelées seront soumises à la règle du 600 mètres et sont susceptibles d'être démantelées sans avis. Des frais pourraient être facturés au dernier propriétaire de la cache).

Date d'ouverture poste d'accueil Caribou et les hauteurs : 11 mai, 13h30.

Date d'ouverture poste d'accueil 30 milles : 14 mai, 13h30.

Début de la période d'enregistrement de nouvelle cache : 1 juillet 2026.

Fin de la période d'enregistrement de cache : 1 septembre 2026.

Fin de la période de construction ou d'installation de cache : 7 septembre 2026.

Début de la période d'inscription pour les différents tirages au sort de pêche : 2 mars 2026.

Le bureau de Rimouski sera fermé les journées fériées suivantes :
Vendredi 3 avril, lundi 6 avril, lundi 18 mai, mercredi 24 juin, lundi 7 septembre, lundi 12 octobre.

Plusieurs services sont maintenant disponibles en ligne : Enregistrement et fermeture de votre fiche, déclaration des prises (poissons), vente de certains forfaits ou droits, renouvellement et vérification des coordonnées de cache, inscription aux tirages. Pour plus de détails visitez notre site Internet au zecbasstlaurent.reseauzec.com dans l'onglet services en ligne. N'oubliez pas de créer votre compte.

Suivez-nous sur Facebook, www.facebook.com/Zec-Bas-St-Laurent